

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 9 mai 2011, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Yvan Pinsonneault
M. François Brisson	M. Larbi Benkaddour

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Mme Martine Barber, directrice des services administratifs est aussi présente.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

**Séance ordinaire du  
LUNDI 9 MAI 2011 À 20 H 00  
ORDRE DU JOUR**

**Mot de bienvenue**

**Moment de réflexion**

**Points pour délibération**

**Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

Doc.

**Assemblées d'avril 2011**

- 1 Droits de veto
- Procès-verbal du 11 avril 2011
- 1.2 Suivi des procès-verbaux

**Assemblée du 9 mai 2011**

- 2 → Liste des comptes à payer
- 2.1 Ajouts du 5 mai 2011

**Période de questions**

**3 Administration générale**

**3.1 Conseil municipal**

- 3.1.1 → Accusé-réception du Mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire de la MRC de Rouville
- 3.1.2 → MRC de Rouville – Déclaration de compétence relativement à la gestion

- des boues de fosses septiques
    - 3.1.3 → Appui à la MRC de Rouville pour la surveillance de la vitesse par radars photo sur la route 112
    - 3.1.4 → Demande du Festival Country du Porc d'Ange-Gardien – 14<sup>e</sup> édition
    - 3.1.5 → Tournoi de golf de la Ville de Farnham
    - 3.1.6 Nomination d'un maire suppléant
  - 3.2 Gestion financière et administrative
    - 3.2.1 → Politiques de travail
    - 3.2.2 Salaires 2011
    - 3.2.3 → Formation sur le traitement des comptes en souffrances
- 4 **Sécurité publique**
  - 4.1 → Rapports du service des incendies
  - 4.2 Entraide civile
  - 4.3 Sécurité civile
- 5 **Transport**
  - 5.1 Voirie
  - 5.2 Réseau routier
    - 5.2.1 → Achat d'un rouleau-brosse pour les trottoirs
    - 5.2.2 Demandes au Ministère des Transports - Marquage
    - 5.2.3 → Soumissions lignage et marquage
    - 5.2.4 → Soumissions Panneaux de Bienvenue
    - 5.2.5 → Soumissions Fauchage des abords de chemins
    - 5.2.6 → Soumissions Débroussaillage des fossés
  - 5.3 Hygiène du milieu
    - 5.3.1 → Soumission pour le nettoyage d'un puisard
    - 5.3.2 Éco-centre
    - 5.3.3 Résidus verts
- 6 **Aménagement, urbanisme et développement**
  - 6.1 Aménagement, urbanisme et zonage
    - 6.1.1 Critères d'évaluation
      - Étude eau
      - Étude réseau égout
    - 6.1.2 Distribution d'arbres
    - 6.1.3 Appui CPTAQ
    - 6.1.4 Mobilier urbain
- 7 **Loisirs et culture**
  - 7.1 Activités récréatives
    - 7.1.1 → Embauche employé saisonnier
    - 7.1.2 → Embauche animateurs
    - 7.1.3 → Demande du CLSC / Camp de jour
    - 7.1.4 → Activité pour une journée familiale du temps des fêtes
    - 7.1.5 → Organisation de la friperie / bail
    - 7.1.6 → Loisir et Sport Montérégie / Cotisation
    - 7.1.7 Archives vivantes
    - 7.1.8 Projet de traverse pour sentiers polyvalents
    - 7.1.9 Contribution possible au soccer
  - 7.2 Centre récréatif

## Période de questions

## Points d'information

## Correspondance

\* Afin de diminuer la quantité de papier utilisée, nous vous remettons seulement les documents déjà fournis en plusieurs exemplaires. S'il vous intéresse d'obtenir copie d'un point sans document, communiquez avec la réceptionniste de la municipalité pour l'obtenir.\*

Co-1	Saint-Paul-d'Abbotsford -Bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec
Co-2	Saint-Paul-d'Abbotsford -Nomination d'un responsable municipal
Co-3	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Problèmes d'obésité est en croissance
Co-4	J.P. Cadrin & Ass. Inc. - Sondage du Ministère des Ressources naturelles et de la faune concernant le mode de transmission de la documentation cadastrale
Co-5	Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du chemin de fer MMA pour l'année 2011
Co-6	Gouvernement du Québec - Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRGCF)
Co-7	AST - Possibilité de participation à un questionnaire de la CSST
Co-8	Ville de Marieville - Appui à la Municipalité régionale de comté de Rouville pour le maintien du bureau de la Société de l'assurance automobile du Québec sur son territoire
Co-9	Ville de Saint-Césaire – Participation à la Cour Municipale du 1 janvier au 31 mars 2011
Co-10	MRC de Rouville – Construction d'un nouveau pont Champlain
Co-11	OBV Yamaska – Fermeture des puits de gaz de shale à la Présentation
Co-12	OBV Yamaska – Demande suivi de la qualité de l'eau – Fermeture des puits de gaz de shale à La Présentation
Co-13	Fondation du Centre hospitalier de Granby – Activités 2011
Co-14	CDC – Soutien à la CDC Haut-Richelieu-Rouville
Co-15	Quartier municipal des affaires - Invitation
Co-16	Société d'Agriculture de Rouville – Tournoi de golf
Co-17	Article dans les Affaires – Un autre parc industriel le long de la 20
Co-18	Centraide – Rapport annuel 2010
Co-19	Ville de Cowansville – Tournoi de golf
Co-20	Revue Contact Plus
Co-21	Prix d'excellence touristique de la Montérégie
Co-22	CLD au cœur de la Montérégie – Conférence pour les PME
Co-23	Croix-Rouge Canadienne – Formation en sécurité civile
Co-24	Carrefour jeunesse comtés Iberville – Couronnement Lauréats 2011
Co-25	Forum 2011 des SDC 2 <sup>e</sup> édition
Co-26	Bulletin du réseau Rues Principales no. 47
Co-27	Zone Pro études

## Varia

## Période d'échange

## Levée de l'assemblée

## **RÉSOLUTION 05-124-11**

### **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier est actuellement vacant;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de nommer la directrice des services administratifs, Madame Martine Barber, d'agir à titre de secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 9 mai 2011.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-125-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2011.

De dispenser la secrétaire d'assemblée d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-126-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉ DE SÉLECTION**

CONSIDÉRANT la résolution 04-090-11 formant un comité de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur général, laquelle a été rejetée;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont été invités à participer aux entrevues de sélection;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner la formation du comité de sélection pour le recrutement d'un nouveau directeur général. Comité formé par tous les membres du conseil.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-127-11**

#### **CONSEIL MUNICIPAL – EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 3 517 852**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 01-008-11 autorisant l'achat du lot numéro 3 517 852 à être financé par règlement d'emprunt après qu'une rencontre d'information soit tenue pour expliquer le projet à la population;

CONSIDÉRANT qu'une telle rencontre a été tenue le 28 mars 2011;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 710-11 décrétant une dépense de 207 000 \$ et un emprunt de 207 000 \$ pour l'acquisition du lot numéro 3 517 852.

.-M. Rhéal Grenier demande le vote :

.- Ont voté pour : Larbi Benkaddour  
Jacques Lessard  
François Brisson  
Odette Ménard

.- Ont voté contre : Rhéal Grenier  
Louis Robert  
Yvan Pinsonneault

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-128-11**

#### **LOISIRS ET CULTURE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHE À ROULETTES**

CONSIDÉRANT la résolution 04-115-11 autorisant une dépense approximative de 15 000 \$ pour l'aménagement d'un parc de planche à roulettes à même le terrain du garage municipal en arrière lot;

CONSIDÉRANT le refus par Madame la maire d'approuver et de signer cette résolution en

lien avec l'endroit;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET RÉSOLU que le parc de planche à roulettes soit aménagé sur le terrain de la Commission scolaire des Hautes-Rivières plutôt que sur le terrain du garage municipal tel que spécifié dans la résolution non adoptée;

De mandater Monsieur Larbi Benkaddour auprès de la Commission scolaire pour la réalisation et l'acceptation de ce projet.

D'autoriser à cet effet, une dépense approximative de 15 000\$;

D'autoriser à cet égard, la directrice des services techniques et la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à cet aménagement.

. -Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote :

.- Ont voté pour :                    Larbi Benkaddour  
    Jacques Lessard  
    François Brisson  
    Odette Ménard

.- Ont voté contre :                Louis Robert  
    Yvan Pinsonneault  
    Rhéal Grenier

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-129-11**

### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Paiements directs ACCES D		45 565.48 \$
Fournisseurs :	11028 À 11102	82 279.77 \$
Déboursés directs :	11020 À 11027	85 845.59 \$
Salaires :		58 941.71 \$

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 HEURES 25**

.- Un citoyen demande pourquoi « Le Gardangeois » n'a pas été publié avant l'assemblée de conseil. Madame la maire explique que certains conseillers ont demandé la légalité de publier le procès-verbal avant son adoption à la séance suivante et qu'elle a demandé l'avis d'avocats-conseils de la municipalité. Ces derniers lui ont mentionné qu'un procès-verbal devient public à la levée de l'assemblée. Madame la maire mentionne également que pour le mois prochain, « Le Gardangeois » sera publié avant la séance ordinaire.

.- Un citoyen fait part de ses craintes pour l'achat du terrain en rapport avec le règlement d'emprunt numéro 710-11. Il fait valoir que 90% du territoire de la municipalité est en milieu agricole, que les producteurs agricoles paient la plus grande partie des taxes municipales et qu'ils ne bénéficieraient pas de ces infrastructures. Il s'informe des projets de la municipalité pour ce terrain. Madame la maire mentionne que Ange-Gardien a besoin d'infrastructures de sports, de loisirs, de culture et d'espaces verts pour la population. Madame la maire souligne que malgré qu'une grande partie du territoire soit effectivement en zone agricole, la plus grande partie de la population habite le territoire urbain. Elle souligne aussi le fait que les taxes foncières des producteurs agricoles sont remboursées en majeure partie par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Plusieurs municipalités ont profité de cet état de fait pour ajuster leur budget en taxant davantage les producteurs agricoles. Ici à Ange-Gardien le taux de taxes est le même pour tous. Elle mentionne également que les dépenses pour ce projet ne sont prévues que dans environ 18 mois et que d'ici là, si le projet ne se concrétise pas, il sera toujours possible de revendre le terrain sans perte financière. Des consultations publiques auront lieu tout au long de l'élaboration de ce projet.

.- Un citoyen demande des informations sur le règlement obligeant les promoteurs à céder une parcelle de terrain à la municipalité lors de lotissements. Madame la maire explique que le promoteur a le choix de céder un terrain à la municipalité ou de payer un montant équivalent à ce terrain (à raison de 10% de la superficie lotie ou de la valeur) qui sera dépensé par la municipalité à des fins de parcs ou d'espaces verts.

.- Un citoyen demande pourquoi un droit de véto a été appliqué sur la résolution concernant l'installation du parc de planches à roulettes au garage municipal. Ce citoyen s'inquiète des délais pour l'aménagement du parc de planches à roulettes. Madame la maire souligne la difficulté de trouver un terrain approprié étant donné que la municipalité ne possède pas d'endroit pour l'aménagement d'un tel parc. Elle souligne l'importance d'aménager ce parc dans un endroit central et sécuritaire pour les utilisateurs.

Un citoyen veut connaître le montant de la prime de départ du directeur général et secrétaire-trésorier. Madame la maire l'informe que monsieur Parent était à l'emploi de la municipalité depuis 20 ans, que dans des postes similaires la prime de séparation varie de 2 à 4 semaines par années travaillées et que jusqu'en 2007 la municipalité ne participait à aucun fonds de pension de ses employés et que pour ces raisons le conseil municipal a accordé une prime de départ de

93 750.00 \$. Le citoyen s'informe également si l'évaluation des employés a été faite, Madame la maire lui répond que oui.

.- Un citoyen souligne l'importance d'aménager le parc de planches à roulettes le plus rapidement possible pour diminuer le bruit de cette pratique un peu partout dans la municipalité.

.- Suite à la publication du Gardangeois de mars dernier, il est mentionné qu'il y avait un article du conseiller François Brisson qui ressemblait à de la politique partisane. Monsieur Brisson explique qu'il a seulement voulu informer les citoyens de son district des actions accomplies durant la dernière année. Il est désolé de la mauvaise perception qu'ont pu avoir les gens. De son côté, Madame la maire mentionne que tous les conseillers peuvent se servir du Gardangeois pour informer les citoyens de leur district par contre il ne doit pas servir à la propagande. Il faudra revoir la pertinence de l'exercice. Ce point sera discuté au cours de la prochaine rencontre préparatoire des conseillers.

.-On mentionne que le site web de la municipalité n'est pas à jour. Madame la maire assure que les corrections seront apportées. Elle sollicite l'aide de bénévoles pour la mise à jour du site.

## **FIN DE LA 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 HEURES 20**

### **RÉSOLUTION 05-130-11**

#### **CONSEIL MUNICIPAL – APPUI À LA MRC DE ROUVILLE**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution 11-04-8327 de la MRC de Rouville concernant la transmission à la Commission de l'aménagement du territoire du document intitulé : "Mémoire" présentée à la Commission de l'aménagement du territoire/Avant-projet de Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

D'appuyer la MRC de Rouville dans ses démarches auprès de la Commission de l'aménagement du territoire.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-131-11**

#### **CONSEIL MUNICIPAL – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE À LA MRC DE ROUVILLE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la résolution numéro 11-04-8338 de la MRC

de Rouville annonçant son intention de déclarer sa compétence à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de la MRC relativement à tout domaine de la gestion des boues de fosses septiques.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-132-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL – APPUI À LA MRC DE ROUVILLE À L'ÉGARD DE LA SURVEILLANCE ROUTIÈRE PAR RADARS PHOTO SUR LA ROUTE 112**

CONSIDÉRANT qu'un projet-pilote de radars photo est en fonction depuis août 2009 dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Chaudière-Appalaches et que ce projet devait prendre fin le 18 février 2011;

CONSIDÉRANT que Transport Québec a annoncé ses intentions de maintenir en fonction les appareils radars photo et ce, à la lumière des résultats positifs obtenus dans le cadre du projet-pilote, dont une réduction de 63% des excès de vitesse sur les routes visées et une réduction de 20% à 30% du nombre d'accidents;

CONSIDÉRANT sur le territoire de la MRC de Rouville, les appareils radars photo (stations mobiles) en opération dans le cadre du projet-pilote visaient principalement les sections de la route 112 situées sur le territoire des municipalités de Rougemont et Marieville;

CONSIDÉRANT que le Comité de sécurité publique de la MRC de Rouville est à même de constater qu'une problématique de vitesse excessive existe également sur les sections de la route 112 traversant le territoire des municipalités de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la Municipalité de Ange-Gardien appuie fortement la demande de la MRC de Rouville au ministère des Transports du Québec afin que la surveillance de la vitesse par radars photo sur la route 112 soit étendue à l'ensemble du tronçon de cette route traversant le territoire de la MRC de Rouville, plus particulièrement sur le territoire des municipalités de Marieville, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-133-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL – FESTIVAL COUNTRY DU PORC DE ANGE-GARDIEN**

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 750 \$ en guise de commandite de la municipalité de Ange-Gardien pour aider à la tenue du Festival country du porc de Ange-Gardien. De suggérer au Festival country du porc de Ange-Gardien d'offrir un rabais sur le droit d'entrée aux citoyens de Ange-Gardien sur preuve de résidence lors des futurs évènements.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-134-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL – INSCRIPTIONS 2011 AUX TOURNOIS DE GOLF**

CONSIDÉRANT le nombre toujours croissant d'invitations à des tournois de golf ;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de limiter à quatre (4), les inscriptions à des tournois de golf.

D'inscrire deux (2) membres du conseil municipal à chacun des tournois choisis.

D'autoriser les dépenses et les paiements requis pour l'inscription de deux membres du conseil municipal aux tournois de golf suivant :

Ville de Saint-Césaire  
Camping Mon Repos  
Ville de Farnham  
Maison au Diapason

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-135-11**

### **CONSEIL MUNICIPAL – NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT le désir de Madame la maire de changer de maire suppléant aux 6 mois;

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil municipal d'occuper ce poste;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accuser réception de la cédule des maires suppléants effectuée par Madame la maire, à savoir :

Mai à novembre 2011 : Monsieur Yvan Pinsonneault

Novembre 2011 à mai 2012 : Monsieur Louis Robert

Mai à novembre 2012 : Monsieur Rhéal Grenier

Novembre 2012 à mai 2013 : Monsieur François Brisson

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-136-11**

#### **CONSEIL MUNICIPAL – FÉLICITATIONS À L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de féliciter l'initiative de l'école Jean-XXIII d'avoir publié un livre sur le bonheur écrit par chacun des élèves.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-137-11**

#### **CONSEIL MUNICIPAL – REMERCIEMENTS À COUVOIR RÉAL CÔTÉ**

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de remercier le Couvoir Réal Côté Inc. pour sa contribution au remplacement des chandails de soccer pour toutes les équipes de la municipalité.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-138-11**

#### **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – FORMATION**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 100 \$, plus taxes applicables, pour l'inscription de la directrice des services administratifs à la formation Web sur le traitement des comptes en souffrance donnée par PG Solutions.

Adopté

**RÉSOLUTION 05-139-11**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – PROLONGATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'absence d'un directeur général;

CONSIDÉRANT que l'intérim du directeur général est assumé par la directrice des services administratifs et que cette dernière ne peut assumer à 100% ses fonctions vu ce remplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre le retard au niveau du classement des archives;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de prolonger le contrat d'embauche de Madame Nathalie Des Roches pour une période d'environ 2 mois.

Période qui pourra de nouveau être prolongée en fonction des tâches restantes.

Adopté

.- Dépôt des rapports du service des incendies pour le mois d'avril 2011.

**RÉSOLUTION 05-140-11**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE – ENTRAIDE CIVILE**

CONSIDÉRANT les inondations de plusieurs municipalités de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Mathias-sur-Richelieu située sur le territoire de la MRC de Rouville est touchée par ces inondations;

CONSIDÉRANT que lors d'application des mesures d'urgence, les élus et les employés municipaux sont nolisés aux efforts nécessaires pour atténuer ces catastrophes naturelles;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'offrir au besoin, à la municipalité de St-Mathias-sur-Richelieu

l'entraide nécessaire en prêtant les employés de la municipalité de Ange-Gardien pour ainsi permettre des périodes de repos à ses employés municipaux.

Adopté

**RÉSOLUTION 05-141-11**

**RÉSEAU ROUTIER – ACHAT D'UN BALAI-BROSSE**

CONSIDÉRANT le rapport du technicien aux services techniques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues comme suit :

- |                                  |           |
|----------------------------------|-----------|
| - Les Équipements Adrien Phaneuf | 4 500 \$, |
| - Inotrac                        | 5 000 \$, |
| - Les Équipements Laguë Ltée     | 4 150 \$, |
| - François Poirier               | 2 400 \$, |

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 2 400 \$, plus taxes applicables, pour l'achat d'un balai-brosse pour le nettoyage des trottoirs.

Adopté

**RÉSOLUTION 05-142-11**

**RÉSEAU ROUTIER – LIGNAGE ET MARQUAGE**

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques en date du 2 mai 2011;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues comme suit :

- |                      |               |
|----------------------|---------------|
| - LSR Inc.           | 19 914.35 \$, |
| - Lignes Maska       | 18 395.69 \$, |
| - Gestion Pro-Lignes | 19 141.43 \$, |
| - Lignes Plus ML     | 19 217.31 \$, |

Toutes taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au plus bas soumissionnaire, Lignes Maska, le contrat de lignage et marquage des rues de la municipalité au montant de 18 395.69 \$, taxes incluses.

De mandater la directrice des services techniques à superviser les travaux au nom de la municipalité.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-143-11**

#### **RÉSEAU ROUTIER – PANNEAUX DE BIENVENUE AUX LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT l'état lamentable des panneaux de Bienvenue actuels situés aux limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal à embellir la municipalité et à uniformiser ses panneaux;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice des services techniques se rapportant à des soumissions pour le remplacement desdits panneaux basé sur le panneau de Bienvenue situé à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues comme suit :

- Enseignes André 9 750 \$,
- Lettrage Maska 5 580 \$,

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au plus bas soumissionnaire, Lettrage Maska, la fabrication de 10 panneaux de Bienvenue à être installés aux limites de la municipalité pour un montant total de 5 580 \$, plus taxes applicables.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-144-11**

#### **RÉSEAU ROUTIER – FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS**

CONSIDÉRANT les recommandations du technicien aux services techniques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue comme suit :

- Les Jardins A & N 3 050 \$,

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au seul soumissionnaire, Les Jardins A & N SENC, le contrat de fauchage des abords de chemins de la municipalité au montant de 3 050 \$, plus taxes applicables, par année pour une période de 3 ans.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-145-11**

#### **RÉSEAU ROUTIER – DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS**

CONSIDÉRANT les recommandations du technicien aux services techniques;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues comme suit :

- Entreprises C. Provost 175 \$/ l'heure, 3-4 heures, 0 \$ transport;
- Ferme Alain Bélanger 85 \$/ l'heure, 7-8 heures, 175 \$ transport;
- Nivelage G. Turgeon 135 \$/ l'heure, 16-20 heures, 135 \$ transport;
- André Paris Inc. 90 \$/ l'heure, 12-15 heures, 0 \$ transport;

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au plus bas soumissionnaire, Entreprises C. Provost, le contrat de débroussaillage des fossés au montant de 175 \$/l'heure, plus taxes, pour une période de 3 à 4 heures.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-146-11**

### **HYGIÈNE DU MILIEU – NETTOYAGE DES PUISARDS**

CONSIDÉRANT le besoin constant d'effectuer le nettoyage des puisards une fois l'an;

CONSIDÉRANT les recommandations du technicien aux services techniques;

CONSIDÉRANT la soumission reçue comme suit :

- Deslandes, Fortin 135 \$/l'heure 3 ans,

Taxes non incluses;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accorder au seul soumissionnaire, Deslandes, Fortin, le contrat de nettoyage des puisards de la municipalité au montant de 135 \$/l'heure, plus taxes, et ce, pour une période de 3 ans.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-147-11**

### **HYGIÈNE DU MILIEU – RÉSIDUS VERTS**

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de faire placer un conteneur pour les résidus verts au garage municipal le 21 mai prochain afin que les citoyens puissent aller y déposer leurs résidus verts;

D'autoriser toutes les dépenses et les paiements nécessaires à ce projet.

Adopté

## **RÉSOLUTION 05-148-11**

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – CRITÈRES DE SÉLECTION POUR APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de se prévaloir d'une étude sur les besoins en eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer des plans & devis pour l'installation d'un réseau d'égouts au Lac Bleu;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'approuver les critères de sélection pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude préliminaire des besoins en eau présentés par la directrice des services techniques;

D'approuver les critères de sélection pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des chantiers pour l'installation des égouts au Lac Bleu, présentés par la directrice des services techniques;

D'autoriser cette dernière à demander des appels d'offres pour les plans et devis et la surveillance de chantier pour l'installation des égouts au Lac Bleu.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-149-11**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – DISTRIBUTION D'ARBRES**

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de fixer la distribution d'arbres au 21 mai 2011 au Lac Bleu.

De nommer monsieur Larbi Benkaddour, responsable de l'évènement.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-150-11**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – APPUI CPTAQ**

CONSIDÉRANT le potentiel agricole du lot visé : celui-ci est en pratique nul puisque ce lot est déjà occupé en partie par les bâtiments de l'abattoir et en partie par un boisé et que le projet actuel s'installe entre l'unité d'épuration de l'abattoir et un étang d'eau pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture : celles-ci sont nulles puisque les superficies sont pratiquement toutes occupées par les bâtiments, chemins d'accès, zones de manœuvre des véhicules et autres infrastructures. Les superficies non construites sont minimales et leur configuration ne permettrait pas de réaliser des cultures dans des conditions normales sur les plans technique (dégagements et manœuvre de machinerie agricole à travers les autres activités sur le site), les parties non utilisées sont d'ailleurs boisées et que la partie visée d'une superficie d'environ 3200pi<sup>2</sup> est d'ailleurs enclavée dans la zone construite;

CONSIDÉRANT les conséquences sur les activités et le développement des activités agricoles : il n'y a aucune conséquence puisque le projet est situé sur le site actuel de l'abattoir qui est en opération depuis 2010. La salle de coupe adjacente à l'abattoir est en fonction depuis plusieurs années. Les infrastructures ajoutées sont situées entre les bâtiments existants sur le site de l'abattoir. Les lots avoisinants qui sont cultivés ne seront pas affectés;

CONSIDÉRANT les contraintes pour les établissements de production animale : aucune contrainte parce que ce n'est ni une résidence, ni un immeuble protégé;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'autres emplacements : il existe des terrains industriels qui peuvent accueillir un tel projet, par contre la proximité du nouveau bâtiment avec les infrastructures présentes (l'abattoir et la salle de coupe) est justifiable et souhaitable autant au point de vue économique qu'environnemental. Si on voulait considérer un autre site ceci entraînerait obligatoirement le transport régulier du sang par camion dans la municipalité et l'implantation d'équipements de traitement ou à tout le moins de prétraitement avant le rejet à l'égout des eaux usées concentrées générées. Ces équipements sont déjà installés sur le site actuel;

CONSIDÉRANT l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles : ce projet est en parfaite continuité avec l'homogénéité de la communauté et des activités agricoles de la région. L'implantation de l'unité de séchage de sang contribuera à sécuriser et accroître la rentabilité de l'abattoir. Cet abattoir dessert les différents sites d'élevage de porcs de la région et constitue donc un élément important de stabilité pour la pérennité de cette activité économique agroalimentaire importante pour la région. Ce projet pourra aussi accroître les emplois dans cette entreprise agroalimentaire;

CONSIDÉRANT l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région : selon le rapport technique joint à la demande d'autorisation du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) indique que la consommation en eau potable du site augmentera d'environ 2% de la consommation totale actuelle de cette entreprise. Ce qui est négligeable par rapport à l'état actuel. La capacité d'épuration des eaux usées de l'usine est capable d'absorber ce surplus sans menacer la qualité des eaux et du sol environnant;

CONSIDÉRANT la constitution des propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture : ceci n'affectera pas les superficies agricoles environnantes puisque le projet sera implanté sur le lot actuel des activités de l'abattoir et de la salle de coupe et qu'aucune demande d'agrandissement n'est demandée;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le projet d'un nouveau système de séchage du sang de Agromex Inc. à l'égard du lot numéro 3 519 214.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-151-11**

#### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT – DÉLIMITATION DE LA LIGNE DE LA RUE PRINCIPALE ET DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE**

CONSIDÉRANT la vitesse constatée sur la rue Principale entre Canrobert et la rue Saint-Georges;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'embellir la municipalité durant la période estivale;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de demander au conseil de la Fabrique, la permission d'installer du mobilier urbain; tels des bacs à fleurs sur la ligne délimitant la rue Principale et le

stationnement de l'église;

D'autoriser à cette fin, une dépense approximative de 3 000 \$.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-152-11**

#### **LOISIRS ET CULTURE – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER**

CONSIDÉRANT la résolution 03-068-11 entérinant l'ouverture d'un poste saisonnier aux services techniques et aux services de loisir;

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'avoir un employé saisonnier en date du 3 mai au lieu du 9 mai 2011 tel que stipulé à la résolution 03-068-11;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Jérémie Coulombe-Hade rétroactivement au 3 mai 2011 selon les conditions et termes établis par la directrice des services de loisir dans la description des tâches et la résolution 03-068-11.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-153-11**

#### **ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES – EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR 2011**

CONSIDÉRANT la résolution 03-069-11 autorisant la directrice des services de loisir à accomplir les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour 2011;

CONSIDÉRANT les taux horaires déterminés à la résolution 03-069-11 selon l'expérience;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'entériner l'embauche de Marc-Antoine Larivée, Alexandra Vincent et Alex Carmel au taux horaire établi à la résolution 03-069-11;

D'entériner l'embauche possible pour un 4<sup>e</sup> et un 5<sup>e</sup> animateur si le nombre d'enfants inscrits l'exige soit Marie-Joëlle Poirier et Stéphany Jacques;

D'entériner l'embauche de Vicky Laplante-Bott à titre d'accompagnatrice au taux horaire prévu à la résolution 03-069-11.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-154-11**

#### **ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES – SUBVENTION CLSC**

CONSIDÉRANT la demande du CLSC La Pommeraie pour le financement de l'inscription au camp de jour pour les enfants venant de familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT que ce besoin est seulement pour le camp de jour et non pour le service de garde;

CONSIDÉRANT que le CLSC subventionne 50% de ces inscriptions;

CONSIDÉRANT la volonté constante du conseil municipal d'améliorer la qualité vie des familles;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de contribuer à 50 % pour l'inscription de ces enfants venant de familles dans le besoin, identifiées par le CLSC et la direction de l'école, pour le camp de jour 2011. L'identification de ces enfants restera confidentielle

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-155-11**

#### **ACTIVITÉS CULTURELLES – CAMP DE JOUR ET JOURNÉE FAMILIALE DU TEMPS DES FÊTES**

CONSIDÉRANT la pièce de théâtre : « Atchoumm au pays des sables présentée par le camp de jour »;

CONSIDÉRANT que le CPE Bambin Club a manifesté l'intérêt de participer financièrement à cette activité en faisant une activité commune;

CONSIDÉRANT qu'un rabais substantiel est offert pour la présentation d'une 2<sup>ème</sup> pièce à l'automne;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 911.40 \$, taxes incluses, représentant 50% du contrat à même le budget des activités du camp de jour, dont 50% de ce montant sera facturé au CPE Bambin Club;

D'autoriser la dépense et le paiement du même montant représentant la balance du contrat à même le budget pour la journée familiale du temps des Fêtes.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-156-11**

#### **LOISIRS ET CULTURE – FRIPERIE DE L'ANGE**

CONSIDÉRANT le succès de l'organisme La Friperie de l'Ange;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours un besoin croissant de fonds au niveau des organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration de la Friperie de l'Ange;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de reconduire le bail de location de la Friperie de l'Ange dans le local adjacent au garage municipal aux mêmes conditions que le bail présentement en vigueur pour une année supplémentaire;

D'autoriser à cette fin Madame la maire, Odette Ménard et la directrice des services administratifs, Madame Martine Barber, agissant par intérim au poste de direction générale, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette entente.

Adopté

### **RÉSOLUTION 05-157-11**

#### **LOISIRS ET CULTURE – ADHÉSION À LOISIRS ET SPORTS MONTÉRÉGIE**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 56.96 \$, taxes incluses, pour l'adhésion 2011-2012 de la directrice des services de loisir à Loisirs et Sports Montérégie.

Adopté

**RÉSOLUTION 05-158-11**

**ACTIVITÉS CULTURELLES – ARCHIVES VIVANTES**

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de colliger des informations sur la vie et l’histoire de la municipalité des soixante-dix dernières années;

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité conjointement avec la Société d’histoire et de généalogie des Quatres Lieux de se munir d’un registre vidéo racontant des expériences vécues par ses citoyens aînés;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET RÉSOLU d’autoriser une dépense maximale de 4 750 \$ pour l’embauche d’un étudiant en cinéma pour l’enregistrement des archives vivantes;

D’autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ pour l’achat de matériel destiné à la réalisation de ce projet.

.- Monsieur Rhéal Grenier demande le vote :

.- Ont voté pour : Louis Robert  
Larbi Benkaddour  
Jacques Lessard  
François Brisson

.- Ont voté contre : Rhéal Grenier  
Yvan Pinsonneault

Adopté

**RÉSOLUTION 05-159-11**

**ACTIVITÉS DE LOISIR – PROJETS DE TRAVERSE POUR SENTIER POLYVALENT**

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d’autoriser la dépense et le paiement d’un montant approximatif de 3 000 \$ pour l’installation d’une traverse pour sentier polyvalent en impression de rue “Duratherm” à l’angle de la rue Principale et du boulevard de La Volière.

Adopté

## **ACTIVITÉS SPORTIVES – SOCCER**

- CONSIDÉRANT qu'il manque d'inscriptions pour la formation d'équipe de soccer dans certaines catégories;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Paul-d'Abbotsford a accepté de prendre les joueurs qui n'ont pas d'équipe à Ange-Gardien;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Paul-d'Abbotsford charge 100 \$ à chaque joueur inscrit pour la saison de soccer 2011;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien a fixé son tarif d'inscription au soccer à 55 \$;
- CONSIDÉRANT que la municipalité de Ange-Gardien fournira gratuitement en échange, les terrains et les arbitres de Ange-Gardien pour la tenue de parties à quelques reprises durant la saison à Ange-Gardien.

Devant la discussion autour d'une possible résolution d'autoriser une dépense approximative de 200 \$ pour couvrir la dépense des coûts d'inscription entre ceux de Ange-Gardien et de St-Paul-d'Abbotsford, si cette dernière refuse d'uniformiser ses coûts, M. Benkaddour offre de payer la différence.

## **2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 22 H 25**

- .- Un membre du comité organisateur du Festival country du porc d'Ange-Gardien demande la possibilité d'emprunter les estrades de la municipalité. Madame la maire lui indique qu'il doit y avoir une demande écrite et qu'elle ne voit aucun problème à faire ce prêt;
- .- Une citoyenne remercie le service des travaux publics pour l'installation d'une enseigne de traverse de piéton;
- .- Un membre du conseil de la Fabrique demande à Madame la maire une rencontre concernant l'installation du mobilier urbain sur la ligne mitoyenne de la rue Principale et du stationnement de l'église. Madame la maire confirme qu'il y aura discussion entre les 2 parties concernées avant l'installation de telles infrastructures;
- .- Un citoyen demande s'il est possible, au moment du lignage des rues de la municipalité, de modifier le marquage de la chaussée à l'entrée nord du village afin de la diviser en deux voies soit une pour tourner à gauche et l'autre à droite. Madame la maire lui répond qu'il y a des normes à suivre au niveau des dimensions à respecter et que si c'est possible, cela pourrait être intéressant;
- .- Un citoyen mentionne qu'il doit bientôt avoir une action de prise pour le problème du cours d'eau du village. Madame la maire explique que la municipalité est consciente du problème et qu'elle prendra les mesures nécessaires pour régler la situation.

**FIN DE LA 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS À 10 H 35**

**RÉSOLUTION 05-161-11**

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard  
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 10 heures 36.

Adopté

---

Odette Ménard, maire

---

Martine Barber, secrétaire d'assemblée